



Mode de production documentaire France Culture

Ce document est à **distribuer** et **lire** à chaque réunion de lancement

Octobre 2024

L'offre documentaires sur France Culture (au 1^{er} septembre 2024)



Les Grandes Traversées. 4 ou 5 x 58'45 : Racontent la trajectoire d'une figure qui a traversé une ou plusieurs époques, a marqué et marque encore notre Histoire.



LSD, la série documentaire. 4 x 58'15 : Documente les grandes questions de société, les cultures et les savoirs. Chaque semaine, un grand thème décliné en quatre épisodes, autonomes et complémentaires.



Toute une Vie. 58'45 : Portrait radiophonique de femmes et hommes d'exception. A la découverte de celles et ceux qui nous ont laissé une trace durable, inspirante et qui résonne dans notre société aujourd'hui.



Une histoire particulière. 2 x 28'45 : Raconte des histoires du réel et, par le singulier, toucher l'universel. C'est le récit d'une histoire vraie. Un fait divers au sens propre avec ou sans tiret. Une histoire qui nous emmène là où généralement nous n'allons pas.



L'Expérience. *Unitaire antenne (57'30) et podcast natif en épisodes d'une durée variable.*
Format privilégiant la création sonore d'auteur avec une écriture sonore élaborée.



Les podcasts « natifs ». (d'une durée variable). Emissions réfléchies pour conquérir de nouveaux publics, conçues en premier lieu pour une diffusion numérique.

Mode de production des documentaires de Radio France

→ Qui fait quoi ?

- La direction éditoriale de France Culture est dépositaire de la Maitrise d'ouvrage du projet documentaire, elle en définit l'objectif, le budget et le calendrier. Elle est seule décisionnaire de la diffusion d'une production et peut demander des modifications.
- La Direction de la Réalisation vient en support de ces productions et met à disposition de France Culture des réalisateurs et réalisatrices qui contribuent à la mise en œuvre de ces projets éditoriaux ambitieux.
- Le producteur et le réalisateur forment une équipe dédiée à la production d'un documentaire, destiné à être diffusé sur l'antenne de France Culture, et mis à disposition pour une écoute en différé. Ils s'inscrivent dans une stratégie éditoriale définie par France Culture. Ces contenus, tant sur le fond que sur la forme, s'inscrivent dans des collections.

■ Les producteurs (trices) :

- Sont auteurs de leurs projets documentaires et responsables du suivi et de la construction éditoriale qu'ils imaginent.
- Sont responsables des contenus transmis et diffusés à l'antenne.
- Réalisent une première sélection des archives, des textes.
- Organisent et planifient les rendez-vous en vue des enregistrements, en accord avec les réalisateurs pour les situations et les moyens donnés.

■ Les réalisateurs (trices) :

- Sont présents à l'ensemble des phases de production du documentaire (des enregistrements à la déclaration des droits d'auteurs). A ce titre, ils sont Maître d'œuvre du projet.
- Définissent les moyens en lien avec la Chaîne et sont garants de la bonne avancée de la production. En plus de la production, ils disposent de 6h de travail hebdomadaire afin d'organiser la production (cf annexe).
- Sont responsables des enregistrements, conseillent le producteur lors des interviews et dirigent la prise d'ambiance ainsi que tous les sons nécessaires à la réalisation. Pour ces enregistrements, ils peuvent s'appuyer sur un technicien et peuvent, à titre ponctuel, suppléer le technicien si les conditions d'enregistrement le nécessitent.
- Assurent avec le producteur le dérushage et la construction de la matrice.
- Ont en charge la qualité esthétique, radiophonique et formelle de chaque production, en accord avec l'attendu éditorial.
- Sont responsables du flux de production. A ce titre, ils stockent et sauvegardent les rushs et sessions de montage. Ils sont seuls à pouvoir monter les séquences dans les logiciels de production audio numérique de Radio France.

Un documentaire est le résultat d'un fond et d'une forme qui doivent dialoguer. L'un ne doit pas prendre le pas sur l'autre s'af si le projet va dans ce sens.

■ **De manière générale :**

- Les réalisateurs sont des experts qui ont, entre autres compétences, celles du montage et de la réalisation d'émissions élaborées, dans le respect des attendus définis par la Chaîne.
- Le but est de travailler en bonne intelligence et dans le respect mutuel des rôles de chacun et du plaisir à fabriquer des "objets sonores".
- Réalisateurs et producteurs sont sous contrat avec Radio France pendant la durée de leur collaboration. A ce titre, ils doivent adopter des comportements professionnels en toutes circonstances, respecter les temps et horaires de travail définis par la charte du travail au sein de Radio France.

Au cœur d'une fabrication, en cas d'inconfort ou de difficulté dans le dialogue : il est urgent de s'adresser aux responsables référents auprès de la Chaîne et à la Direction de la Réalisation.

- Il n'y a pas de lien hiérarchique entre producteur et réalisateur.

Format	Nb d'épisodes	Durée unitaire	Enregistrements	Montage**	Mixage	Réécoute et livraison	Préparation forfaitaire liée
LSD*	4	58min15	10 à 12 jours sur 3 semaines	160h	28h	4h	72h
TUV	1	58min45	3 jours	40h	6h	2h	18h
UHP	2	28min45	3 jours	44h	6h	2h	18h
EXP	1	57min30	3 jours	43h	8h	2h	18h
EXP – ACR	1	58min30	3 jours	72h	16h	2h	24h

**Le format LSD inclus une semaine de congés dans le déroulé du plan de production. Cet aspect doit être abordé lors de la réunion de lancement du projet avec l'ensemble des parties prenantes.*

*** Le temps de montage inclus le derushage, le temps de construction des matrices en duo puis le temps de nettoyage et de réalisation où les réalisateurs travaillent seuls. Cf étapes 8 et 9 du processus de fabrication*

Processus

→ **Etape 1 : Sélection des projets lors de réunion du Comité éditorial :**

→ **Etape 2 : Définition des attendus par projet :**

- Une demande de réalisateur est transmise avec le projet documentaire par la Chaine à la DR. Elle mentionne la date de début d'une production (date de début des enregistrements) et date de livraison du ou des documentaires, déterminées par le dossier de production convenu avec la Chaine.
- Le Délégué à la production et le planificateur partagent un calendrier commun des réalisateurs ; ils déterminent le nombre et la cadence des productions sur une saison. Des points réguliers de synchronisation permettent de suivre les projets en cours et indiquent les disponibilités.

→ **Etape 3 : Affectation des réalisateurs et réalisatrices**

■ **Choix d'un réalisateur ou d'une réalisatrice pour une fabrication d'un documentaire et podcast (unitaire, série...).**

- Les projets sont partagés individuellement par la Direction de la Réalisation.
- Les réalisateurs disposent d'un temps de réflexion de 3 jours pour faire leur retour au planificateur et ne peuvent aller au-delà de 3 refus par saison.
- La Direction de la Réalisation conserve la possibilité de nommer unilatéralement un réalisateur en fonction du degré de priorité décidé par la Chaine.
- La nomination sur une production équivaut à un engagement de la part des deux parties (producteurs et réalisateurs) à mener à terme une production, sauf en cas de décision de l'une des deux Directions.
- Les réalisateurs et les producteurs disposent d'un temps d'échange rapide (en présentiel ou en visio). Ils indiquent dans un calendrier leurs impératifs (congés, formations, impératifs pros et perso, dates de rendus, etc.).
- Après la nomination : Les réalisateurs échangent avec les producteurs et établissent un dossier prévisionnel de production.

→ Etape 4 : Réunion de lancement et préparation

■ **Le but de cette réunion est d'expliquer les processus et modes de fabrication des documentaires à France Culture ; de rappeler les règles de communication entre les membres des équipes, de se mettre d'accord sur le contenu du projet, les pistes narratives et esthétiques ainsi que la mise en œuvre éditoriale, artistique et technique. C'est une mise au point, dans les grandes lignes de ce que l'on souhaite raconter et comment on a l'intention de le faire. Sont notamment abordés les :**

- Missions (la chaîne est responsable des devis des missions qui nécessitent des déplacements onéreux).
- Traductions,
- Enregistrements sur place, (lors de mission longue, un calendrier précis des prises de son est requis)
- Besoins de techniciens,
- Enregistrements en studio,
- Lectures par des comédiens,
- Archives (parfois payantes), mise en relation avec une documentaliste INA.
- Bruitages,
- Ambiances
- Les dates de rendu des projets ainsi qu'un calendrier consolidé sont, sauf exception, à ce stade, indispensables ; tout comme le cadrage et l'anticipation de certains additifs susceptibles d'entraîner un surcroît en fin de production.

→ Etape 5 : Le dossier de production et suivi des moyens

- Etabli par les réalisateurs, en lien avec la Chaîne, il regroupe l'estimation des moyens nécessaires à l'aboutissement de la production du documentaire.
- Il comporte les temps directement liés à la production.
- Le calendrier de fabrication est clairement établi entre le producteur, le réalisateur et la chaîne. Il inclut les grandes phases d'enregistrement, dérushage, construction des matrices, réalisation à proprement dite et mixage. Ce calendrier est partagé entre le Responsable du pôle documentaire, le Délégué à la production de la Chaîne et la Direction de la réalisation. Les tournages les WE ou en soirées restent possibles. Ils sont décidés au cas par cas en accord avec les équipes.
- Les horaires de travail des réalisateurs : entre 4 et 8h par jour, du lundi au vendredi, à temps complet ou à temps partiel. Le temps de travail hebdomadaire est de 39 heures, soit 5 jours pour un réalisateur à temps plein. Un sixième jour est possible si nécessité de service. La durée du temps de travail s'applique pendant tout le temps de production. (33h de production et 6h de préparation forfaitaire Voir annexe)
- Les réalisateurs réservent les cabines de production auprès de la régie de la Direction de la Réalisation qui les affecte en fonction des disponibilités, des priorités.
- Les réalisateurs peuvent effectuer certaines tâches à distance via les outils fournis par Radio France.
- Les phases de travail asynchrone entre producteur et réalisateur doivent faire l'objet d'une discussion dans le cadre de la réunion de lancement.
- Les problèmes rencontrés en cours de fabrication doivent être remontés rapidement aux managers.
- Les réalisateurs doivent déclarer l'intégralité des heures travaillées sur une production afin de suivre au mieux les moyens de production et pouvoir informer rapidement des écarts lorsqu'ils surviennent.

→ Etape 6 : La volumétrie des tournages pour 58min45 d'antenne

- 3 jours d'enregistrements, temps de déplacements inclus
- Le plan de tournage doit être établi au moment de la réunion de lancement
- 5 à 6 intervenants maximum
- 30 min à 1h d'interview maximum par intervenant
- 5 à 6 heures de rushs maximum

→ Etape 7 : Déroulement des tournages

- La préparation du documentaire par les producteurs est primordiale. Il faut angler chaque enregistrement pour que les propos trouvent leur bonne place dans la narration du documentaire et déterminer la place des propos dans chaque épisode et dans chaque séquence.
- Le réalisateur conseille le producteur sur les temps d'enregistrement (en moyenne 30 à 40' par intervenant, mais tout dépend de l'intervenant et de sa place dans le documentaire) afin de faciliter le temps de montage des matrices et de limiter le temps de rushs audio.
- Les tournages doivent respecter (sauf exception) des journées convenables de travail au regard du temps de travail auquel le réalisateur, producteur et technicien sont soumis par la réglementation en vigueur à Radio France = Entre 8h à 10h par jour (sauf exceptions liées à des aléas ou à des situations de tournage particuliers).
- Lors des longs tournages, (missions à l'étranger) la loi du travail française s'applique aussi : pas plus de 6 jours de travail consécutifs, temps de repos de 11h minimum entre deux vacations. Un repos hebdomadaire minimum de 35h consécutives.
- Les temps de trajets sont des temps de travail et doivent entrer dans la planification des tournages hors des studios de Radio France.
- Les enregistrements ne doivent pas empiéter sur le temps de montage au risque de perdre du temps et de désorganiser la production.
- A l'issue de la phase d'enregistrement, le réalisateur doit informer le producteur, le coordinateur, le Délégué à la production et le manager de la DR du volume des rushs.
- Il est nécessaire de faire un debrief post tournage pour s'assurer du bon déroulé du travail en équipe.
- Les tournages se déroulent en équipe de 3 personnes, producteur, réalisateur et technicien. En fonction du projet et des situations, cette équipe peut évoluer sous validation des producteurs, des réalisateurs et de leurs managers.
- Si des sons ont été enregistrés en amont d'un projet, les réalisateurs doivent en être avertis dès la soumission du projet et si possible pouvoir les écouter. Ils en valident la qualité et la possibilité d'exploitation lors du démarrage de la production.

→ Etape 8 : Dérushage et montage

Indicateurs moyens pour **un documentaire d'une heure**:

40 à 50h pour dérusher, monter, placer les textes complémentaires et les traductions + effectuer la réalisation.

4h de studio pour enregistrer les comédiens, les traductions, les micros de liaison des producteurs.

■ Dérushage (1,5 jour environ/par épisode) : en binôme producteur et réalisateur

- Ecoute des enregistrements qui sont découpés par thématiques. Ce qui est inutile est écarté.
- Il s'agit surtout d'une sélection de grands pans des interviews et non d'un montage précis.

■ Construction de la matrice (2 jours environ) :

- Le producteur et le réalisateur construisent, ensemble, en cellule, la matrice, en assemblant les extraits découpés et en les répartissant par séquences ou épisodes. (Attention : Trint est une aide à la construction, non une table de montage.)
- Une fois construite, les réalisateurs mettent en forme, seuls, la matrice. Le réalisateur travaille la forme et l'aspect artistique des "matrices" construites avec le producteur. Il fait une sorte de *mise en scène ou mise en ondes des propos* (voir partie réalisation).
- Les réalisateurs effectuent, si besoin, un premier mixage qui sera affiné par les techniciens au moment du mixage final.
- Les réalisateurs font un export de la matrice afin que les producteurs puissent écrire les micros de transition entre les séquences, les étiquettes des noms et qualité des intervenants, les cartons d'avertissement si nécessaire. Toutes les étapes de travail sur la matrice sont partagées entre producteur et réalisateur.

■ Enregistrements des voix, comédiens et traductions :

- Les réalisateurs mettent leurs connaissances et leur savoir-faire au service de la production.
- Le réalisateur choisit et valide les comédiens dans le cadrage budgétaire prévu par France Culture. Il est en charge de déclarer les comédiens via le formulaire adéquat.
- Le réalisateur dirige les séances d'enregistrement. Il effectue ensuite le montage suite aux différentes prises.
- Tous les titres et sous-titres des documentaires sont validés par la Chaîne.

→ Etape 9 : Réalisation et mixage

Indicateurs moyens pour un documentaire d'une heure:

7 à 8h de mixage

■ Réalisation (2 jours par épisode) :

- Le temps de réalisation est incompressible, tout comme le temps de montage axé sur l'éditorial.
- Les réalisateurs sont garants du rythme, de la couleur, de l'atmosphère, et d'une fluidité d'écoute à l'ensemble.
- Le producteur peut, lui aussi, indiquer des souhaits de pistes de recherche : films, noms d'artistes ou de musiciens à exploiter.
- Le réalisateur à la charge de la sélection de la "bande sonore" du documentaire. Le producteur peut proposer, sans imposer, des idées d'ordre musicales.
- Les réalisateurs fournissent un export non mixé des documentaires aux producteurs afin de valider la cohérence éditoriale de l'ensemble.
- Une écoute commune est indispensable.
- A ce stade, des corrections minimales peuvent être apportées sans justifier d'un additif de production. Ces corrections proches du mixage peuvent induire un surcoût de la production pour la Chaîne du fait du risque de report du mixage.

■ Mixage

- A ce stade il n'est plus question de retravailler la matière ou de refaire des micros pour effectuer des corrections éditoriales.
- Le réalisateur dirige le processus de mixage en indiquant au technicien ses intentions d'équilibres et d'effets sonores.
- A l'issue du mixage, les réalisateurs partagent, avec les producteurs, les fichiers finaux de leurs documentaires dans les 48 heures ouvrées.
- Les dates de rendu doivent être impérativement respectées : elles sont établies en fonction du calendrier de diffusion et de la cohérence de la ligne éditoriale, du travail nécessaire à l'élaboration des pages web, à celui du service de la communication qui mettent en valeur les contenus.

■ « Final cut »

- Ce qui relève de la case documentaire et/ou du podcast, dépend de la Chaîne.
- Dans tous les cas, c'est la chaîne qui a la décision finale.
- Une fois livré, le documentaire appartient à la chaîne.

→ Etape 10 : Livraison et validation

- Les réalisateurs livrent les fichiers à France Culture en les déposant dans Itema, et préviennent les équipes de production et la chefferie d'antenne en transmettant le numéro ITEMMA.
- Au plus près de la date de livraison, les réalisateurs doivent transmettre (à la date de livraison) les informations concernant les musiques utilisées dans le documentaire qui seront ensuite mentionnées sur les sites.
- La Chaine écoute avant diffusion les productions et peut demander des modifications le cas échéant.
- Les droits d'auteurs sont saisis par les réalisateurs après les mixages.
- France Culture, en tant que Maitre d'œuvre du projet documentaire, planifie et valide la diffusion.
- Après écoute, la Chaine peut demander des modifications pour des raisons éditoriales, juridiques, de communication. Elles doivent être effectuées par le réalisateur ayant travaillé sur le projet. Un cahier des charges précis des modifications doit être établis, validé par la Chaine, et par la Direction de la Réalisation. Celles-ci peuvent avoir de nombreux impacts budgétaires et temporels qui seront assumés par France Culture.

→ Etape 11 : Droits d'auteurs

- C'est un enjeu important pour les producteurs qui sont auteurs de leurs projets. Eux seuls perçoivent des droits d'auteurs.
- Ils sont saisis dans la foulée de la production et dans un délai maximum de 30 jours. Les heures de préparation hebdomadaires comprennent ces temps de déclaration. (Pour rappel les répartitions dans les organismes de collecte n'ont lieu que deux fois par an).

→ Etape 12 : Et après ?

- Après diffusion, pour les grandes productions (GT et LSD) un debrief a lieu avec le producteur, le réalisateur, la Chaine et la DR.
- Pour les unitaires, un temps d'échange informel se fait inter équipe.
- Les réalisateurs répondent aux demandes des auditeurs concernant les musiques.

Annexe:

La préparation forfaitaire des réalisateurs:

Les réalisateurs/trices des documentaires bénéficient d'un temps incompressible de 6h hebdomadaires dédiées à différentes tâches qu'ils accomplissent en dehors des temps de montage effectués aux cotés des producteurs/trices.

Ce temps est mis à profit pour :

- Organiser la production en cours ou la suivante (Calendrier de production, missions, réservations des comédiens et des traducteurs, transmission des textes à travailler et déclaration de leur travail afin d'établir les contrats, notes de frais, brief des équipes techniques pour les tournages, gestion de leurs mails)
- Réserver les moyens de production et en effectuer le suivi (établissement des dossiers de production, réservation des cabines et des studios, reporting dans les outils de suivi de consommation, effectuer les demandes budgétaires de dépassement si elles arrivent).
- Effectuer le bon archivage informatique des projets, les copies de sauvegarde...
- Se documenter sur la production en cours ou la suivante (recherches d'archives, lectures, écoute de musiques, visionnage de film, recherche d'extraits).
- Gérer les exports bounces intermédiaires en cours de production, pré-mixage, mixages.
- Livrer dans les outils de diffusion des PAD et renseignement de métadonnées.
- Répondre aux sollicitations des auditeurs et contribuer aux enrichissements des pages du site en lien avec les chargé.e.s de programme.
- Déclarer les droits d'auteurs pour la production actuelle ou les antérieures.
- Participer aux rendez-vous préparatoires aux productions futures, aux réunions France Culture ou Direction de la Réalisation.
- Effectuer la veille professionnelle (éditoriale, artistique et technique).
- Se former dans le cadre de la formation continue proposée par la plateforme Campus de Radio France.